

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4E7

☎ 450 679-0540, poste 8957

✉ chevres@upa.qc.ca

💻 chevreduquebec.com

DANS CE NUMÉRO

- ◆ Mot du président
- ◆ Nouvelles du Syndicat
- ◆ Mot du comité lait
- ◆ Mot du comité boucherie
- ◆ Mot du comité mohair

Le 18 décembre 2015

Volume 4, numéro 3

L'Info-Net Chèvre



Syndicat des
producteurs de
chèvres du Québec

Par le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

UN MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers producteurs caprins,



L'année 2015 a été remplie de différents rebondissements au Syndicat. En rétrospective, je crois qu'avec la restructuration présentée lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) tenue le 30 octobre dernier, nous serons en mesure de redonner une nouvelle image au SPCQ et faire en sorte que tous les producteurs puissent y trouver leur compte.

Je ne pourrais passer sous silence le départ de deux personnes qui ont contribué à la naissance de la restructuration, soit M. Stacy Patry et Mme Christiane Fournier. Monsieur Patry a malheureusement été contraint de démissionner de son poste de président en raison de problèmes de santé. Je tiens à le remercier pour son travail exemplaire qui a permis, en grande partie, la mise sur pied du projet de restructuration. Madame Fournier, fière productrice, a cédé sa place à M. Guillaume Bouchard lors de l'AGA. Elle s'est battue pour plusieurs causes et a réussi à mettre en place un premier projet de mise en marché collective dans le secteur caprin. Malgré l'arrêt du projet, cela a permis d'en apprendre d'avantage à ce sujet.

Tout comme vous, nous osons l'espérer, nous envisageons la prochaine année avec sérénité et tout aussi remplie de défis! Qu'elle soit une année de continuité marquée par l'implication de plusieurs d'entre vous. Merci beaucoup d'avoir investi autant d'énergie et pour votre capacité de faire preuve d'un aussi grand engagement tout au long de l'année.

À toutes et à tous, je vous souhaite un très joyeux temps des fêtes!

Nouvelles du Syndicat

MODIFICATIONS À NOS RÈGLEMENTS



En second lieu, nous tenons à vous informer que toutes les modifications à nos différents règlements votés lors de l'AGA ont été envoyées à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



La première réunion physique du nouveau conseil d'administration (CA) a lieu ce vendredi 11 décembre 2015. Déjà de nouvelles méthodes ont été instaurées afin d'améliorer la cohérence du travail entre les différents secteurs. En voici les grandes lignes :

- ♦ adoption d'une politique administrative concernant le remboursement des dépenses des administrateurs : essentiellement, tout ce qui était convenu verbalement a été consigné par écrit. De plus, des règles plus strictes y ont été insérées, notamment le remboursement des dépenses au plus tard 90 jours après leur engagement ;
- ♦ abolition du conseil exécutif. Désormais, le CA prend toutes les décisions;
- ♦ autonomie de chacun des secteurs, telle que nous l'avons indiqué dans nos nouveaux règlements.



RAPPEL DES CONTRIBUTIONS NON PAYÉES

Petit rappel afin de vous mentionner qu'il manque encore des contributions pour l'année 2015-2016. La date limite est le 15 octobre (comme stipulé dans l'actuel Règlement sur les contributions).

De plus, nous tenons à vous informer que les producteurs en défaut de paiement pour les années antérieures recevront sous peu un avis les informant que leur dossier sera acheminé à la Régie pour aux fins de recouvrement si nous ne recevons pas leur paiement au plus tard le 11 janvier 2016.



Nouvelles du Syndicat



PETIT CHANGEMENT AU SYNDICAT

Compte tenu des divers dossiers qui ont évolué au niveau environnemental, notamment celui des pesticides, et que M. Louis Ménard est l'une des personnes qui s'occupent de ces dossiers à la Direction recherches et politiques agricoles de l'UPA, ce dernier a quitté son poste de secrétaire général par intérim le 11 décembre dernier. Dorénavant, Mme Sylvie Martel occupera le poste de secrétaire générale par intérim. Madame Martel possède plusieurs années d'expérience et chaussera les souliers de Louis sans problèmes!

Je profite donc de l'occasion pour remercier M. Ménard pour son dévouement et son implication au cours des derniers mois. Il n'a pas eu la tâche facile, mais a très bien relevé le défi.

En terminant, je tiens à vous rassurer que malgré tout ce qui a été adopté lors de la dernière AGA, nous avons pris en note tous les commentaires entendus ou reçus de votre part. N'hésitez pas à acheminer vos questions, vos inquiétudes et vos commentaires en tout temps. Le Syndicat des producteurs de chèvres, c'est d'abord et avant tout, vous les producteurs. Malgré les réticences, sachez que le Syndicat est là pour tous les producteurs assujettis au Plan conjoint.

POSTE VACANT AU COMITÉ LAIT

Présentement, il y a un poste vacant au comité lait. Si vous désirez devenir membre du comité, merci de communiquer avec le Syndicat, soit par courriel à : chevres@upa.qc.ca ou par téléphone en composant le 450 679-0540, poste 8548.



Mot du comité lait



Chers producteurs et productrices de lait de chèvre,

À la suite de l'AGA du 30 octobre 2015, le comité de mise en marché du lait de chèvre amorce son travail pour l'instauration d'un système de gestion globale conformément à la résolution adoptée lors de cette assemblée.

Les producteurs de lait de chèvre réunis en assemblée générale annuelle 2015 demandent :

Au comité de la mise en marché du lait de mettre en place d'un système de gestion globale dans la production laitière caprine comprenant :

- ◆ un mécanisme d'allocation des volumes aux producteurs et aux acheteurs
- ◆ une future convention de transport entre le syndicat et les transporteurs
- ◆ un système centralisé de paiement du lait aux producteurs
- ◆ des mesures incitatives pour améliorer la qualité du lait



De convoquer une assemblée générale spéciale des producteurs de lait de chèvre pour les consulter et obtenir leur approbation concernant le projet de gestion globale qui aura été développé par le comité de mise en marché lait.



Cette résolution fait suite à celle qui avait déjà été adoptée lors de l'AGA de 2013.

En raison des délais de la signature de la nouvelle convention, l'article 5 de la convention de mise en marché prolongée de 2011-2014 s'appliquera pour l'émission de contrats préliminaires basés sur les livraisons réelles de chaque producteur pour les neuf premiers mois de l'année 2015. Les contrats préliminaires seront envoyés d'ici vendredi le 18 décembre 2015. La méthode d'allocation des volumes pourrait être révisée lorsque les documents seront homologués et approuvés par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Vous trouverez ci-dessous la méthode pour le calcul des volumes finaux en 2016, qui pourrait s'appliquer à la suite de la signature d'une nouvelle convention.

Considérant le rôle du SPCQ d'assurer l'équité entre les producteurs, les contrats finaux de lait de chèvre seront attribués selon l'offre globale des acheteurs. En somme, les contrats des producteurs seront augmentés ou diminués de façon proportionnelle envers tous les producteurs. Lors des attributions précédentes, les producteurs voyaient leurs contrats augmenter ou diminuer en fonction de l'offre des acheteurs avec lesquels ils étaient reliés par contrat.

Dorénavant, un seul contrat sera remis par producteur. Ce mécanisme n'affectera en rien, temporairement, les endroits de livraison.



Mot du comité lait

Voici ci-dessous, un exemple du mécanisme qui serait mis en place.

Producteur	Volume sous contrat en 2015	Diminution de l'offre globale des acheteurs de 5 % en 2016	Volume sous contrat en 2016	Volume préliminaire 2016 selon l'article 5 de la convention 2011-2014
Producteur 1	77 000	77 000 *,05	73 150	67 317
Producteur 2	350 000	350 000 *,05	332 500	305 984
Producteur 3	125 000	125 000 *,05	118 750	125 000
Producteur 4	500 000	500 000 *,05	475 000	500 000
Producteur 5	22 000	22 000 *,05	20 900	22 000
Production totale	1 074 000	53 700	1 020 300	1 020 300

Les producteurs 1 et 2 fournissent le même acheteur de lait de chèvre. Leur acheteur diminue son volume de 13 % pour 2016. Les producteurs 3, 4 et 5 sont avec le même acheteur, mais le volume offert reste le même. Le modèle présume une diminution de l'ensemble des acheteurs de 5 % en 2016 et le respect des contrats par les producteurs.

Le nouveau mécanisme permettrait d'assurer aux entreprises de lait de chèvre :

- ◆ une meilleure équité entre les producteurs;
- ◆ une plus grande stabilité économique de l'ensemble du secteur ainsi que des revenus des producteurs;
- ◆ une meilleure crédibilité auprès des prêteurs financiers;
- ◆ une moins grande variabilité des volumes offerts aux producteurs;
- ◆ une facilité d'accès à la matière première pour les nouveaux acheteurs;
- ◆ à combler plus rapidement les demandes ponctuelles de lait de la part des acheteurs;
- ◆ d'atteindre plus facilement les demandes des acheteurs en termes de qualité du lait;
- ◆ une simplification des calculs d'attribution pour les contrats.

De plus, cette méthode amènerait un meilleur approvisionnement auprès des acheteurs. L'attribution des volumes de façon globale rendrait l'industrie plus forte et plus stable.

Le Syndicat vous enverra, prochainement, par la poste, votre volume préliminaire basé sur neuf mois pour l'année 2016.



Mot du comité lait

NOUVELLE CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT DE CHÈVRE

Étant donné la fin imminente de l'extension de la convention de mise en marché du lait de chèvre, le comité lait a entrepris la négociation de la convention. À la suite de la négociation, 5 éléments nouveaux s'appliqueront.



ADULTÉRATION PAR L'EAU

Une procédure sera mise en place pour les producteurs qui ne rencontrent pas les normes soit mensuellement ou soit plusieurs résultats hors norme à l'analyse d'adultération du lait par l'eau. Voici la procédure qui sera en place :

- ◆ envoi d'une lettre
- ◆ suivie téléphonique
- ◆ plan d'action sur la ferme
- ◆ test du lait du producteur
- ◆ après deux avis de non-conformité du lait, un délai raisonnable de correction devra être établi
- ◆ après le délai, l'acheteur pourra refuser le lait si les résultats sont toujours hors-norme.



REGISTRE DES TEMPÉRATURES

Le producteur a la responsabilité de tenir un registre de prises de température des réservoirs de lait (au minimum en matinée et en soirée) et de les rendre disponibles pour consultation, sur demande, par le Syndicat et les acheteurs. Les registres doivent être conservés par le producteur pour une durée minimale de douze mois. Ledit registre doit être consulté par l'essayeur lors de chaque ramassage du lait.



Mot du comité lait

ÉCHANTILLON DE LAIT

Chaque cueillette à la ferme fait l'objet d'un prélèvement représentatif de lait du producteur pour en établir la composition. Les échantillons sont acheminés au laboratoire le plus rapidement possible. Les parties acceptent que les résultats soient expédiés par Valacta simultanément à l'acheteur et au Syndicat.

Les échantillons de lait de plusieurs producteurs dans le même échantillon ne sont plus acceptés. Dorénavant, un échantillon par cueillette et par producteur sera la norme.

LAIT DE QUATRE JOURS

Le lait de chèvre livré à l'usine devra être âgé de quatre jours et moins. Cette mesure sera mise en place afin d'améliorer la qualité du lait et réduire la prolifération de bactéries contenues dans le lait.

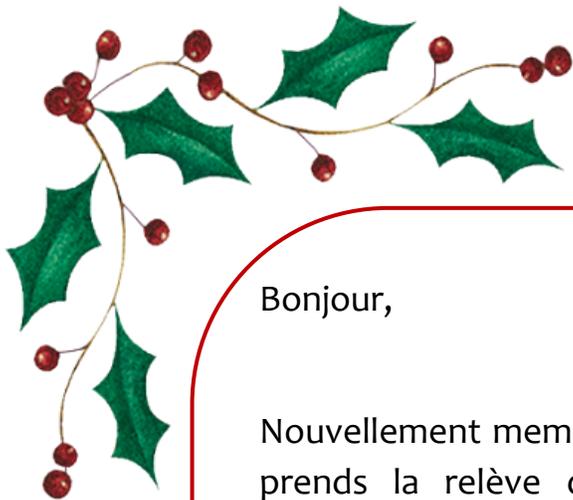
BIEN-ÊTRE ANIMAL

Tout producteur sera autorisé à vendre du lait au terme de la Convention que lorsqu'il aura confirmé par écrit son engagement à se conformer au Code de pratique qui est recommandé pour le soin et la manipulation des animaux de ferme (chèvres) (le « Code ») publiés par le Conseil de recherches agroalimentaires du Canada, lors de la signature de l'annexe 4.

Lors de doute raisonnable de maltraitance, une visite conjointe du site de production sera effectuée par l'acheteur et par le Syndicat pour constater la situation et demander les correctifs qui s'imposent. À défaut par le producteur devra corriger la situation sinon une dénonciation sera faite au MAPAQ.



Mot du comité boucherie



Bonjour,

Nouvellement membre du comité boucherie étant donné que je prends la relève de Mme Christiane Fournier, je désire la remercier chaleureusement pour son implication auprès du comité boucherie. Elle a fait un travail exceptionnel.

De plus, il y a du nouveau à la coordination de notre comité, soit la refonte de la forme actuelle du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. Ce dossier est très important pour notre comité. De plus, la recherche d'un acheteur fera aussi partie de nos projets pour l'année 2016. Soyez assurés que nous concentrerons nos efforts afin d'améliorer la situation du groupe.

Pour terminé, je vous souhaite un joyeux temps des fêtes. Je pense que c'est une période importante qui permet de se rapprocher de ses proches.

Guillaume Bouchard

Mot du comité mohair



Cet automne, nous avons finalisé en collaboration avec Lachtec, Mme Manon Lepage agr. et Danny Cinq Mars de l'Université Laval la première formule d'un minéral cubé pour la chèvre angora. Ce minéral fait actuellement l'objet d'une première mise à l'épreuve dans quelques élevages et sera pas la suite, disponible sur demande. Nous sommes particulièrement fiers de cette initiative, qui nous a permis de réduire considérablement les coûts de production tout en assurant aux animaux les nutriments qui sont nécessaires à la santé et à la production de la fibre.

Simultanément, nous avons poursuivi nos activités de transformation collective et l'Association dispose maintenant d'un inventaire de chaussettes de mohair qui sont à la disposition des éleveurs pour la revente ou pour des clients externes désirent en faire la mise en marché au détail. Cette activité se poursuivra en 2016 avec une nouvelle offre de transformation collective.

L'année 2015 a été prolifique car nous avons réalisé deux études déterminantes, soit l'introduction de l'insémination artificielle chez la chèvre angora, que nous espérons compléter en 2016 et entamé les premiers services de transformation collective. Le comité tient à remercier tous les collaborateurs qui ont permis à l'atteinte de ces objectifs au cours de l'année et souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une très bonne année 2016.

Anne-Marie Blouin



Nouvelles du Syndicat

**Toute l'équipe du
Syndicat des producteurs de chèvres du Québec
vous souhaite un joyeux Noël ainsi
qu'une bonne et heureuse année!**



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Maude Caron, présidente
Guillaume Bouchard, vice-président
Rémi Hudon, Trésorier
Bernard Petit, administrateur
Fernand Béliveau, administrateur
Normand Forgues, administrateur
Régis Pilot, administrateur

COMITÉ LAIT

Normand Forgues
Clément Caouette
Sylvie Girard
Marie Vaillancourt

COMITÉ BOUCHERIE

Guillaume Bouchard
Sylvain Caron
Gérald Dubois
Normand Legault
Guillaume Paquet

COMITÉ MOHAIR

Anne-Marie Blouin
Régis Pilote
Normand Legault
Chantal Hébert
Martin Dion